

## 1. CONDITIONS GENERALES DE VENTE LONGUE CONSERVATION SA PUBLIROUTE - DEWEZ

### Art. 1

Les présentes conditions générales régissent tous les contrats conclus avec la SA PUBLIROUTE, nonobstant toute stipulation contraire, non reprise de manière expresse.

### Art. 2

Toutes nos factures sont payables au comptant et sans escompte.

### Art. 3

En cas de non paiement de la facture à son échéance, le montant de celle-ci sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt calculé au taux de 12-% de l'an, ainsi que d'une indemnité forfaitaire correspondante à 15% du montant de la facture, avec un minimum de 62 €.

### Art.4.

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance autorise la SA PUBLIROUTE à suspendre toute fourniture, et à résilier le(s) contrat(s) de plein droit dès le dixième jour après le dépôt à la poste d'un courrier recommandé portant mise en demeure de paiement et avis de résolution d'une partie des contrats (certains emplacements publicitaires) ou de la totalité des contrats (tous les emplacements publicitaires). Il est dû à la SA PUBLIROUTE à titre de dommages et intérêts forfaitaires consécutifs à cette résolution, l'ensemble des sommes dues jusqu'à l'échéance du (des) contrat(s).

### Art.5.

Toutes les réclamations, de quelque nature qu'elles soient et relatives à une facture, doivent être formulées de façon circonstanciée dans les 15 jours de l'envoi de cette facture, par lettre recommandée. Passé ce délai, ou formulées de manière autre, elles ne pourront plus être prises en considération.

### Art.6.

Toute contestation au sujet d'un emplacement ne peut en aucune façon être invoquée pour suspendre les paiements relatifs aux autres emplacements.

### Art.7.

En cas de disparition d'un emplacement publicitaire pour un motif quelconque, aucune indemnité ne sera due par la SA PUBLIROUTE.

### Art.8.

En cas de cession de son fonds de commerce, le client et le cessionnaire seront solidairement et indivisiblement tenus au paiement de tout montant découlant du contrat en cours au moment de la cession.

### Art.9.

En ce qui concerne la politique de gestion de la SA PUBLIROUTE relative au traitement de données personnelles, nous nous référons à notre Déclaration de Confidentialité disponible sur notre site web, ainsi qu'à l'article 11 de nos Conditions Particulières de Vente Longue Conservation.

### Art.10.

Le présent contrat sera régi par le droit belge. Seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents pour trancher tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution.

## **2. CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE LONGUE CONSERVATION SA PUBLIRROUTE - DEWEZ**

### **Article 1 - OBJET**

Le client charge PubliROUTE de la sélection et de la location d'emplacements publicitaires pour la pose de structures publicitaires et de leur placement. Le placement sera effectué après approbation par le client des mises-en-page et emplacements. Le tout reste la propriété de PubliROUTE, qui se réserve le droit d'en disposer à nouveau après expiration du présent contrat.

### **Article 2 - RESPONSABILITES**

PubliROUTE s'engage à respecter la législation actuellement en vigueur sur la publicité extérieure et à supporter l'entière responsabilité, tant civile que pénale, découlant du placement et du maintien des structures. Le client est seul responsable du contenu et du texte de sa mise-en-page. Il garantit que le message publicitaire n'enfreint pas les dispositions légales et/ou réglementaires applicables par la loi sur les pratiques du commerce, les droits d'auteurs,... PubliROUTE pourra refuser un projet qu'elle trouve contraire à l'éthique publicitaire. Dans ce cas, le client fournira à PubliROUTE une nouvelle mise-en-page.

Tous les placements sont couverts par une assurance en "responsabilité civile".

### **Article 3 – DUREE**

Le présent contrat est conclu pour la durée décrite en page 1, sauf annulation écrite par la direction de PubliROUTE endéans un délai de 3 semaines à partir de sa signature. Ce contrat se renouvelle tacitement pour des périodes équivalentes à la durée initiale du contrat (page 1), s'il n'est pas résilié par une des parties au plus tard six mois avant la date d'échéance, par lettre recommandée. Sa date de prise en cours correspond au placement des structures. Cette date figurera sur la première facture de location. Si la production et/ou l'acompte n'est pas payé et/ou si la mise-en-page n'est pas signée pour accord endéans les trois mois après la signature du présent contrat, PubliROUTE fixera d'office la date de prise en cours et en informera le client par lettre recommandée.

### **Article 4 – TAXES**

PubliROUTE se charge des déclarations et paiements des taxes provinciales et communales annuelles ou autres, jusqu'à la résiliation du contrat. Ces taxes, qui sont dues par année civile entière, seront portées au compte du client lors de chaque facturation annuelle et sont déterminées en fonction du règlement de taxes communal et/ou provincial en vigueur. Tout courrier relatif aux structures publicitaires, qui émane entre autres des organismes de taxation et parvenant au client, doit immédiatement être transmis à PubliROUTE, qui y réservera la suite nécessaire.

### **Article 5 – ENTRETIEN ET EMBLACEMENT**

PubliROUTE s'engage pendant la durée du présent contrat à assurer l'entretien des structures, c'est-à-dire leur nettoyage si nécessaire et l'égoutage de la végétation aux alentours, ainsi que le déplacement de la structure au cas où un emplacement perdrait de sa valeur par suite de circonstances imprévues. Tout courrier relatif au placement et au maintien des structures, parvenant au client, doit être transmis sans délai à PubliROUTE, qui y réservera la suite nécessaire. Nos visuels publicitaires ont une durée de vie garantie au moins égale à la durée initiale du contrat, sauf cas de force majeure.

## **Article 6 – DROITS ET OBLIGATIONS**

Publiroute peut, en cas de nécessité, échanger tel emplacement par tel autre de son choix, de valeur publicitaire égale, sans être tenue à un quelconque dédommagement, mais sans qu'il n'en coûte au client. Publiroute se réserve la faculté d'effectuer un changement de matériel sur l'emplacement c'est-à-dire de remplacer à tout moment un panneau fixe par un panneau trivision ou déroulant pouvant entraîner une variation de format, mais sans qu'il n'en coûte au client. En cas d'une éventuelle non exposition d'une structure, le contrat sera automatiquement prolongé au pro rata temporis pour la période pendant laquelle l'emplacement aurait perdu de sa valeur. Le client ne possède pas l'exclusivité sur les emplacements loués. Les emplacements sont incessibles à des tiers sans l'accord écrit préalable de Publiroute. Toute modification au texte et/ou à la publicité, demandée par le client dans le courant du présent contrat, fera l'objet d'une offre complémentaire. Le présent contrat est soumis aux conditions générales de vente et de location reprises au verso du présent contrat et factures de Publiroute, dont le client déclare avoir pris connaissance et sur lesquelles il marque son accord.

## **Article 7 – RESILIATION**

En cas de résiliation ou au terme du présent contrat, l'enlèvement de la publicité sera effectué par Publiroute à charge du client pour une somme forfaitaire égale à un tiers du montant de la première facturation annuelle hors taxes, ou 200€ forfaitaires pour les messages sur des dispositifs de type Mobilier Urbain. Si la résiliation survient avant terme, il est dû à Publiroute, l'ensemble des sommes dues jusqu'à l'échéance normale du présent contrat, majorés des frais de démontage susmentionnés, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 1.000 € à titre de dommages et intérêts consécutifs à cette résiliation.

## **Article 8 – PRIX**

Sauf en cas d'annulation de la présente convention par Publiroute conformément à l'article 3, un acompte de 30% du prix annuel de location sera facturé à tout nouveau client. Le solde de cette facture définitive sera adressé une fois la pose effectuée. Le prix annuel de mise à disposition des emplacements est lié à l'index des prix à la consommation à chaque échéance de facturation annuelle. Toute structure ou groupe de structures placé fera l'objet d'une facturation séparée.

## **Article 9 – LAY-OUT, CHANGEMENT DU MESSAGE ET DIFFUSION**

Publiroute se tient à disposition du client pour l'accompagner dans la réalisation de son projet. Il incombe toutefois au client de fournir les éléments nécessaires (briefing, logo,...). La création ou modification du lay-out fera l'objet de maximum 3 itérations, les échanges supplémentaires seront à charge du client à concurrence de 150 € par itération. Dans le cadre d'un mobilier digital, seuls seront acceptés les visuels fixes ou animés. Un SOT (share of time) de 5 % sera garanti annuellement.

**Article 10 – PRIX DE CREATION ET DE PRODUCTION EN VIGUEUR A COMPTER DU 01.03.2024**

Produit	Step	Prix création	Prix production	Upload costs
Bâche/Vinyl 3 ans	1er visuel	Gratuit	Gratuit	-
	visuel sup	350,00 €	125 €/m <sup>2</sup>	-
Bâche/Vinyl 1 an	1er visuel	350,00 €	125 €/m <sup>2</sup>	-
	visuel sup	350,00 €	125 €/m <sup>2</sup>	-
Digital 3 ans	1er visuel	Gratuit	-	Gratuit
	visuel sup	350,00 €	-	150,00 €
Digital 1 an	1er visuel	350,00 €	-	150,00 €
	visuel sup	350,00 €	-	150,00 €

Au-delà de la durée initiale du contrat, cette grille de prix est susceptible d'évoluer. PubliROUTE se réserve le droit d'appliquer ces nouveaux tarifs en cas de renouvellement tacite. Cette grille de prix est toutefois consultable à tout moment par le client sur notre site web.

**Article 11 – PROTECTION, CONFIDENTIALITE & SECURITE DES DONNEES**

PUBLIROUTE SA agit en tant que responsable de traitement et s'engage à mettre en œuvre des mesures adéquates pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel de toute personne auprès de laquelle des données sont collectées, en conformité avec les exigences légales, notamment le Règlement européen 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel (« RGPD ») et les lois nationales applicables. Notre Politique de protection des données à caractère personnel et de la vie privée est reprise sur notre site web [www.dewez.com](http://www.dewez.com). Le client déclare en avoir pris connaissance et y marquer son accord.